

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 10
Nombre de Procurations : 7
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : 17 Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 20 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 5.3 **PROJET WINDLOIREATLANTIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENVSAN et LOIRE- ATLANTIQUE NAUTISME**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique

ÉTAIENT PRÉSENTS: Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBIN, *délégués titulaires*, Stéphane ERRIEN, Didier MARION, *délégués suppléants*.

ÉTAIENT ABSENTS: Jean-Rémy VILLAGEOIS, Eloïse BOURREAU GOBIN, Sylvie GOSLIN, *pouvoir à Christiane VAN GOETHEM*, Jean-Luc SECHET, *pouvoir à Laurent DUBOST*, Séverine MARCHAND, *pouvoir à Isabelle LEMONNIER*, Claude CAUDAL, *pouvoir à Lydia MEIGNEN*, Jean-Michel BRARD, *pouvoir à Jean MONTAVILLE*, Michèle QUELLARD, *pouvoir à André BOUCHER*, Philippe CAILLON, *pouvoir à Christine LE RIBOTER*, Adrien RYO, *suppléé par Stéphane ERRIEN*, Didier CADRO, *suppléé par Didier MARION*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

En 2014, l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSAN) et la Compagnie des ports du Morbihan ont progressivement mis en œuvre un réseau de capteurs de vent sur le littoral morbihannais avec affichage des informations en temps réel sur un site web gratuit : www.windmorbihan.com.

Ce dispositif, constitué de 9 capteurs, dont l'un implanté sur l'île Dumet, au large de Piriac-sur-Mer, et de plus d'une dizaine de webcams, connaît un véritable succès auprès des navigants (plus de 1,6 millions de visiteurs du site et de l'application ces 12 derniers mois).

Les objectifs de ce dispositif ouvert sont les suivants :

- Sécuriser les navigations par une information fiable sur les conditions réelles de vent
- Renforcer l'attractivité des bassins de navigation couverts par les capteurs dans le but de favoriser les sorties en mer et d'optimiser les navigations en faisant le lien avec les prévisions météorologiques
- Améliorer la connaissance de notre environnement et alimenter la recherche météorologique

L'ENVSN souhaite désormais développer l'exploitation du dispositif sur les territoires de Loire-Atlantique et du Finistère.

Lauréate de l'appel à projet du FIM (Fonds d'intervention maritime) pour la création de « *WindLoireAtlantique* » et de « *WindFinistere* », l'ENVSN souhaite désormais pouvoir s'appuyer sur des partenariats territoriaux pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif et le faire fonctionner durablement.

Les ports de Loire-Atlantique, autorité portuaire, et Loire-Atlantique Nautisme, société exploitante de plusieurs ports de plaisance maritimes du département, avaient déjà contribué, en 2021, à financer le capteur implanté sur l'île Dumet afin d'aider à finaliser le dispositif « *WindMorbihan* ». Portant une stratégie portuaire visant à faire émerger le port du futur, à savoir un port centré sur les usages, tourné vers le développement de services à destination de tous les usagers, aguerris ou néophytes et exemplaire sur le plan environnemental, les deux entités ont décidé, de concert, d'accompagner le déploiement de ce dispositif qui offre une information météorologique précise et fiable sur leurs bassins de navigation.

Ainsi, l'ENVSN installera et assurera la maintenance de quatre capteurs de vent sur des sites situés au large ou le long des côtes de Loire-Atlantique (le phare du Four, le phare du Grand Charpentier, le sémaphore de la Pointe-Saint-Gildas et un blockhaus situé à la pointe Nord-Ouest de Noirmoutier). Dans le même temps, l'ENVSN développera et assurera l'exploitation de la plateforme numérique *WindLoireAtlantique* dédiée à la mise à disposition gratuite et en temps réel des données issues des capteurs de vent. Elle en assurera également la promotion et la maintenance.

En contrepartie, Les Ports de Loire-Atlantique et Loire-Atlantique Nautisme apporteront, chacun, une participation financière de 15 000 € en investissement pour l'installation des capteurs et de la plateforme. À partir de 2025, ils contribueront, chacun, à hauteur de 5 000 € par an, au fonctionnement du dispositif, notamment pour l'entretien et la maintenance des capteurs et de la plateforme numérique.

Considérant que le dispositif *WindLoireAtlantique* a vocation à apporter un complément pertinent à celui déjà en fonctionnement sur le Morbihan, qu'il s'adressera à tous les usagers de la mer, sans distinction et qu'il fera profiter, gratuitement, de ses données à l'ensemble de la communauté des gens de mer, dont les usagers des ports relevant du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

Considérant que le dispositif *WindLoireAtlantique* couvrira un bassin de navigation allant de l'estuaire de la Vilaine à la pointe nord-ouest de Noirmoutier, soit la totalité du littoral de la Loire-Atlantique, du Nord au Sud.

Considérant que ce dispositif est susceptible d'apporter un service amélioré aux usagers des Ports de Loire-Atlantique en termes de sécurisation et d'optimisation de la navigation et que, partant, il pourra renforcer l'attractivité de nos ports,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport de la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de déploiement du dispositif *WindLoireAtlantique* par le biais de l'installation de quatre capteurs de vent le long ou au large de la côte de Loire-Atlantique et le développement d'une plateforme numérique permettant la mise à disposition gratuite et en temps réel de données météorologiques fiables par l'Ecole nationale de Voile et des Sports Nautique (ENVSN),
- **ACTE** le principe d'une participation financière à cet investissement utile à la sécurité de la navigation de nos usagers et au renforcement de l'attractivité des ports de Loire-Atlantique, à hauteur d'une somme de 15.000 € en investissement en 2024 puis 5.000 € par an en fonctionnement, à partir de 2025,
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat ci-annexée,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à prendre tous les actes nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire,
le 27 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN